

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

09 MAI 2024

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au bureau municipal à 20 h 14 jeudi le 09^e jour de mai 2024. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

2024-05-29

1- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

2024-05-30

2- ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE SERVICE POUR LA DÉLÉGATION AU CAMP LE MANOIR DE LA GESTION DU CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS POUR LA SAISON 2024 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente de service pour la délégation au Camp Le Manoir de la gestion du camp de jour de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour la saison 2024;

ATTENDU QUE la durée du contrat entre en vigueur à la signature par les deux parties et reste en vigueur jusqu'au 16 août 2024;

ATTENDU QUE la tarification est d'un maximum de 48 129,18 \$ où sera déduit de la facture totale le montant payé par les familles détenant des places au camp ;

ATTENDU QUE les modalités de paiement prévoient un premier versement de 60 % du montant initial qui sera payé sur réception de facture au plus tôt 45 jours avant le début du camp ;

ATTENDU QUE sur réception de la deuxième facturation soit 30 jours après la fin du camp le second paiement sera effectué dans les 30 jours avant échéance sans quoi des intérêts de 2% s'appliqueront ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu **SUR DIVISION** (contre : Messieurs Thomas-Louis Thivierge et James Dufour et Madame Monique Gravel) que les membres du conseil incluant le vote de la Mairesse, acceptent l'entente de service pour la délégation au camp Le Manoir de la gestion du camp de jour de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour la saison 2024 ;

QUE la directrice générale, Lise Lapointe, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs l'entente de service.

2024-05-31

3- ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE ME BEAUCHEMIN DU CABINET MORENCY AVOCATS POUR DISPENSER LA FORMATION OBLIGATOIRE AUX MEMBRES DU CCU

ATTENDU QU'à partir du 1^{er} juin 2024, tous les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation portant sur leurs rôles et leurs responsabilités au sein de ce comité dans les trois mois suivants le début de leur mandat ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une offre de services professionnels de M^c Patrick Beauchemin du cabinet Morency Avocat afin de dispenser la formation d'une durée de 3 heures par moyen technologique ;

ATTENDU QUE cette formation se tiendra le 28 mai 2024 ;

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels prévoit des frais de formation de 100 \$ par personne inscrite avant taxes ;

ATTENDU QUE huit (8) personnes sont inscrites à la formation soient : Madame Claire Gagnon, mairesse, Monsieur Daniel Boies, inspecteur municipal, Madame Denise Simard, membre du CCU, Monsieur Jacques Simard, membre du CCU, Messieurs Thomas-Louis Thivierge et Danick Harvey, conseiller municipal et membre du CCU, Monsieur Marco Lavoie, conseiller municipal et Président du CCU et Lise Lapointe, directrice générale de la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte la proposition de services professionnels de Me Patrick Beauchemin du cabinet Morency Avocats afin de dispenser la formation aux membres du comité consultatifs d'urbanisme (CCU) selon les modalités ci-haut mentionnées.

2024-05-32

4- AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC NAIRNE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux de réparation urgents sur une partie du chemin du lac Nairne, travaux prévus le 10 mai 2024.

2024-05-33

5- LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 20 h19.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 09 mai 2024, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.